



📍 République Démocratique du Congo

# Le plaidoyer auprès des autorités

Par César Ngango Lumoo, Responsable du Programme de Protection de Solidarité pour la Promotion Sociale et la Paix (SOPROP)

## Introduction

Les populations en RDC font face à des violations et à des abus de leurs droits par des groupes armés, des agents de l'État et des civils. Certaines menaces sont directement liées aux conflits, tels que des pillages, tueries et des violences basées sur le genre. Pourtant, ces menaces individuelles ne sont qu'une partie des abus vécus par les femmes et les hommes en RDC. Des abus sont commis par des acteurs étatiques et non étatiques de façon plus généralisée. En plus du conflit, d'autres causes sont également à la base de ces abus : fragilité des institutions de l'État (absence de service, impunité, corruption), des normes socioculturelles vis-à-vis de certains groupes, notamment les femmes et les filles.

## Stratégie d'intervention

Pour remédier à ce qui précède, SOPROP, en partenariat avec Oxfam, a mis en place ou redynamisé trois types de structures de protection communautaire, à savoir le comité de protection communautaire (CPC), le forum des femmes (FdF) et les agents de changement (AdC). Ces structures ont comme principaux rôles de mener des actions de plaidoyer auprès des autorités, de sensibiliser les membres des communautés, de faire le référencement des victimes d'abus vers les services de prise en charge et d'assurer le suivi des incidents liés à la protection.

Pour rendre ces structures opérationnelles et performantes, SOPROP, en partenariat avec Oxfam, organise des séances de consultation avec les membres des structures, les leaders communautaires et les autorités locales dans le but d'identifier les besoins en termes d'appui (technique, matériel et financier).

Ainsi, les résultats de ces consultations révèlent les points essentiels sur lesquels il faut s'appuyer pour mener à bien les actions de plaidoyer. Les membres des structures de protection communautaire sont renforcés en capacité sur le plaidoyer au niveau local et l'analyse de pouvoir des acteurs. Cette analyse permet aux membres des structures de protection communautaire de bien identifier les cibles de plaidoyer.

Avant que les membres des structures n'aillent auprès des autorités locales pour mener leur plaidoyer, ces dernières sont aussi renforcées en capacité sur la protection des civils, leurs rôles et responsabilités dans les communautés... afin qu'elles comprennent l'approche de protection communautaire.

Dans notre approche communautaire, le plaidoyer se fait au niveau local, territorial et provincial.

#### **Au niveau local :**

C'est le plaidoyer mené par les membres des structures de protection communautaire en faveur des victimes d'abus/violations des droits humains auprès des autorités locales. Ces membres identifient les risques de protection et entreprennent des actions pour leur mitigation. Ces actions peuvent être menées en termes de plaidoyer auprès des représentant(e)s locaux(ales) des autorités, comme la police, les forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), l'Agence nationale de renseignements (ANR), ou la Direction Générale de Migration (DGM). Ces actions comprennent aussi des réponses rapides au système d'alerte précoce ou en termes de réponses au plan de protection communautaire et féminin.

#### **Au niveau territorial :**

C'est le plaidoyer mené par les membres du réseau de plaidoyer. Le réseau de plaidoyer est une structure constituée d'associations locales ayant une capacité d'influence auprès des autorités territoriales. Elle est placée au chef-lieu du territoire ou de la chefferie, où se trouvent des autorités qui contrôlent les autres entités ciblées comme zone d'intervention.

Cette structure traite les risques de protection qui n'ont pas trouvé solution au niveau des communautés (au niveau local). Elle prépare une note de plaidoyer à présenter aux autorités territoriales lors des séances de tables rondes organisées au chef-lieu du territoire/de la chefferie. À l'issue des tables rondes, les autorités s'engagent à réduire les risques de protection auxquels les populations sont exposées dans la zone d'intervention.

#### **Au niveau provincial :**

C'est le plaidoyer mené par SOPROP et Oxfam auprès des autorités provinciales. La SOPROP, en partenariat avec Oxfam, organise des séances de tables rondes provinciales auxquelles prennent part les autorités territoriales et locales, les membres des structures de protection communautaire, les membres du réseau de plaidoyer et certains leaders communautaires. Les tables rondes abordent les risques de protection qui n'avaient pas trouvé solution au niveau du territoire. Les membres des différentes communautés présentent leurs problèmes/risques auprès des autorités provinciales et ces dernières prennent des actions pour leur mitigation.

### **Mécanisme de suivi**

À tous les niveaux (local, territorial et provincial), les comités de suivi sont mis en place pour vérifier le niveau de réalisation des engagements pris par les participant(e)s lors des différentes séances de tables rondes ou d'échanges. Les résultats des différents travaux de ces comités de suivi donnent de la matière à traiter lors des nouvelles tables rondes et des séances d'échanges avec les autorités provinciales, territoriales et locales qui seront organisées dans la zone d'intervention.